

Faculté de médecine Vice-décanat aux études de 1<sup>er</sup> cycle et de cycles supérieurs









## DEMANDE DE PASSAGE DIRECT

Un étudiant peut, si son dossier le justifie, être admis au doctorat sans devoir rédiger un mémoire de maîtrise. La condition première est d'avoir maintenu une moyenne générale égale ou supérieure à 3,3/4,3 dans ses cours à la maîtrise.

Il doit d'abord remplir une demande d'admission en ligne à l'adresse (<u>www.etudes.umontreal.ca</u>) en précisant qu'il s'agit d'un passage direct. Les dates limites sont :

co été/automne 1<sup>er</sup> février co automne (2<sup>e</sup> cohorte) 15 juin co hiver 1<sup>er</sup> novembre

## Par la suite, l'étudiant devra déposer les documents suivants au secrétariat du programme :

- une lettre de motivation adressée au directeur du programme demandant la permission de faire un passage direct au doctorat
- deux lettres de recommandation :
  - du directeur de recherche
  - o de la personne responsable au Centre de recherche où il travaille
- un rapport synthèse\* (minimum de 15 à 20 pages, à double interligne, excluant les références et les figures et/ou tableaux) des travaux effectués durant la maîtrise
- une esquisse du projet de recherche (250 à 500 mots sur feuille blanche)
- son Curriculum vitae
- son bulletin de notes non officiel

Le dossier sera présenté aux membres du Comité des études supérieures de son programme.

Une demande de passage direct doit être déposée après 3 ou 4 trimestres d'inscription à la maîtrise. Si l'étudiant dépose sa demande après plus de 4 trimestres d'inscription à la maîtrise, il risque de se voir refuser la permission.

Pour bénéficier d'une bourse de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP), l'étudiant doit faire sa demande de passage direct à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre, c'est-à-dire avant d'être en rédaction, et il doit avoir maintenu une moyenne générale de 3,7/4,3 pour l'ensemble de ses cours de maîtrise.

Le vice-décanat aux études de 1<sup>er</sup> cycle et de cycles supérieurs Faculté de médecine

<sup>\*</sup> Le rapport synthèse doit comporter une introduction du sujet, l'énoncé de l'hypothèse de travail et des objectifs de la maîtrise, une section « matériel et méthodes » suffisante pour comprendre les résultats, une section « résultats » et une section « discussion ».